



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fête nationale du 14 juillet

Question écrite n° 105402

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin interroge M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la participation de la police municipale au défilé du 14 juillet. Le 14 juillet est, depuis son institution, le symbole de l'unité et de la fraternité du peuple de France. Ce symbole est illustré traditionnellement par le défilé sur les Champs-Élysées des unités militaires et civiles qui assurent la protection de la Nation : forces armées, gendarmerie, sapeurs pompiers et sécurité civile, police nationale. Or, depuis plusieurs années, l'institution des polices municipales, placées sous l'autorité du maire, a permis de renforcer l'ensemble de l'appareil de défense de la Nation, notamment la sécurité des biens et des personnes. Recrutés sur concours, formés par l'État, les policiers municipaux effectuent une tâche importante au service de nos concitoyens. Plusieurs d'entre eux sont tombés victimes du devoir. Il peut apparaître souhaitable qu'eux aussi soient associés à l'hommage que la Nation rend aux serviteurs de la sécurité militaire et civile. C'est pourquoi il lui demande s'il ne serait pas possible qu'un détachement représentant le corps des policiers municipaux soit présent dans le rang des unités qui défileront le 14 juillet prochain.

Texte de la réponse

Le défilé organisé sur les Champs-Élysées, à Paris, à l'occasion de la fête nationale, constitue le principal rendez-vous annuel entre la population française et ses forces armées. Il rassemble traditionnellement et prioritairement des formations militaires. Toutefois, afin de valoriser l'action de la police nationale dans le cadre de la mise en oeuvre du plan Vigipirate, consécutivement aux attentats perpétrés en 1995, il avait été décidé de convier des fonctionnaires de police au défilé du 14 juillet 1996. Le succès remporté par cette édition, à laquelle participaient des représentants de tous les corps de la police nationale, a conduit à pérenniser cette initiative. Ainsi, depuis 1998, des élèves commissaires de l'École nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, des élèves officiers de l'École nationale supérieure des officiers de police de Cannes-Écluse, ainsi que des élèves gardiens de la paix et des élèves adjoints de sécurité de différents centres et écoles de formation prennent part, chaque année, à cette prestigieuse manifestation. À ce jour, et sans méconnaître les mérites et l'efficacité de l'action des policiers municipaux, qui participent aussi à la protection au quotidien de nos concitoyens, il n'est pas envisagé d'augmenter la représentation des forces civiles de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105402

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3815

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6576